



159ème session du Synode, 9 décembre 2009

BUDGET pour l'exercice 2010 et notes à l'appui

□

□

En bref:

□

Suite à différentes mesures prises ces dernières années – notamment une forte diminution des postes – le Conseil synodal a pu présenter des comptes équilibrés en 2008 et un budget 2009 également proche de l'équilibre.

La crise économique et financière qui a frappé le monde dès l'automne 2008 se fait fortement ressentir dans le budget 2010. En plus de la baisse prévue des rentrées fiscales (notamment des personnes morales), différentes diminutions des recettes ou augmentations des charges non maîtrisables ont dû être enregistrées (par ex. diminution du subside de l'Etat, augmentation des charges de la caisse de pension).

Le Conseil synodal a pris dès l'automne 2009 un certain nombre de mesures financières de crise devant permettre de maîtriser le déficit.

□

Introduction

Pour 2010, le budget prévoit un excédent de charges de 340'500.- fr. sur un budget de 9'213'700.- fr. (soit environ 3.7% du budget total).

Celui-ci résulte essentiellement de :

- Diminution estimée de la contribution ecclésiastique (par rapport à 2009) 700'000.- fr.
- Diminution du subside de l'Etat 89'000.- fr.
- Augmentation des charges de la Caisse de pension 120'000.- fr.

Pour faire face à cette diminution du disponible, les mesures financières temporaires de crise mises sur pied par le Conseil synodal sont les suivantes (se référer aux notes entre () pour obtenir les informations relatives à ces mesures):

- Diminution de la subvention au CSP (cf. note D.3. 1a) 200'000.- fr.
- Diminution des taux hypothécaires (cf. note D.6. 6d) 56'000.- fr.
- Restriction sur la formation 10'000.- fr.
- Suspension des congés sabbatiques (cf. note D.2.1a) 47'500.- fr.

D'autres mesures sont mises sur pied, comme des visites aux entreprises; les résultats encore inconnus ne permettent pas d'influencer le budget.

Enfin, il est à noter encore que le Conseil synodal a alloué dans l'exercice 2008 un montant de 130'000.- fr au Fonds de roulement en perspective des difficiles années 2009-2010.

Des informations complémentaires sont fournies sous les rubriques correspondantes et sont signalées dans le budget par un signe (y) en avant colonne

Charges salariales

Les charges salariales sont calculées selon la grille salariale telle qu'elle a été acceptée par le Synode dans sa session du 6 décembre 1995.

Le budget 2009 tenait compte de la décision du Synode de juin 2006 d'inclure la seconde partie de la revalorisation de 2,5% et de porter ainsi la revalorisation des traitements à 5%, ce qui est en vigueur depuis le 01.01.2009. Au vu de l'évolution stable du renchérissement (à tendance récessive), il a été décidé de maintenir les salaires 2010 au niveau des salaires 2009. L'indexation (sur la base de 1993 = 100) reste ainsi fixée à 114,5 points.

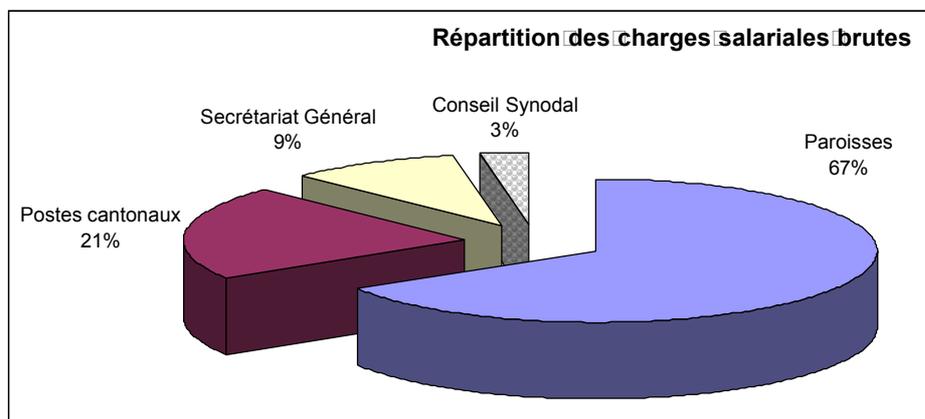
Les salaires annuels 2010 se présentent comme suit :

	Base	Hautes-paies	Maximum (après 12 ans)	Indexé à 114,5 points (+ revalorisation 5%)	
				Minimum	Maximum
Pasteurs et diacres :	65'040 fr.	16'500 fr.	81'540 fr.	78'566 fr.	98'498 fr.

Compte tenu de ces éléments, les variations des chapitres "traitements" correspondent, pour les ministres de l'EREN,

- a) à des changements du nombre de titulaires;
- b) à d'éventuels changements de titulaires;
- c) à des additions de hautes-paies;

Paroisses	4'265'743.- fr.
Postes cantonaux	1'376'515.- fr.
Secrétariat général	609'231.- fr.
Conseil synodal	187'471.- fr.



Informations complémentaires

- La prise en charge de 1.5% des primes à la Caisse de pension, par le Fonds de garantie (adaptation du règlement dans ce sens par le Synode le 5 mai 1999), représente une économie pour la Caisse centrale et le CSP d'environ 90'000.- fr.
- Dans sa séance du 20 octobre 2009, la Commission financière a pris connaissance et a avalisé le budget 2010.
- Quatre colonnes ont été ajoutées au tableau du budget, indiquant les différences en francs (arrondis à la centaine) et en % par rapport aux comptes 2008 et au budget 2009. Il est à noter que le signe (-) indique toujours une baisse, autant pour les comptes de recettes que pour ceux des charges.

Résolution

Le Synode accepte le budget 2010 présenté.

Budget pour l'exercice 2010

		COMPTES 2008		Budget 2009		Budget 2010		Par rapport au:		Par rapport au:		
		Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2008		Budget 2009		
Recettes												
1.	Contribution ecclésiastique	y	7'008'956.65		7'200'000.00		6'500'000.00	-509'000	-7.26%	-700'000	-9.72%	
2.	Part au subside const. / Subvention de l'Etat	y	828'903.00		829'000.00		739'500.00	-89'400	-10.79%	-89'500	-10.80%	
3.	Prestations des Communes urbaines	y	5'750.00		6'000.00		6'000.00	300	4.35%	0	0.00%	
4.	Intérêts		94'785.10		15'000.00		40'000.00	-55'000	-57.80%	25'000	166.67%	
5.	Journée d'offrande	y	64'727.30		60'000.00		80'000.00	15'500	23.60%	20'000	33.33%	
6. a)	Dons et legs		166'729.35		90'000.00		90'000.00	-36'500	-28.98%	0	0.00%	
	b) Attribution des dons		40'000.00					-	-	-	-	
Total des recettes			8'129'851.40	0.00	8'200'000.00	0.00	7'455'500.00	-674'500	-8.29%	-744'500	-9.08%	
Dépenses												
A.1. //SYNODE												
1.	Frais de session	y	12'857.05	16'220.00		11'220.00		-1'600	-12.73%	-5'000	-30.83%	
2.	Imprimés et divers	y	20'859.95	24'400.00		28'600.00		7'700	37.10%	4'200	17.21%	
3.	Culte cantonal / Journées thématiques	y	1'004.20			6'500.00		5'500	547.28%	6'500	0.00%	
4. a)	Processus EREN 2003		1'077.30					-1'100	-100.00%	-	-	
	b) Processus EREN 2003 (prélèvement sur provisions)			1'077.30				1'100	100.00%	-	-	
Total A 1.			35'798.50	1'077.30	40'620.00	0.00	46'320.00	0.00	11'600	33.41%	5'700	14.03%
A.2. //CONSEIL SYNODAL /SECRETARIAT												
1. a)	Traitements et indemnités Conseil synodal	y	185'235.60	232'800.00		213'500.00		28'300	15.26%	-19'300	-8.29%	
	b) Secrétariat traitement et charges	y	226'537.90	202'500.00		215'000.00		-11'500	-5.09%	12'500	6.17%	
2.	Frais de séances		7'126.75	10'000.00		10'000.00		2'900	40.32%	0	0.00%	
3.	Délégations et vacations	y	6'361.65	7'000.00		7'500.00		1'100	17.89%	500	7.14%	
4.	Abonnements, imprimés, divers		6'735.65	8'000.00		8'000.00		1'300	18.77%	0	0.00%	
5.	Rencontre avec les ministres et permanents	y	18'868.20	20'000.00		15'000.00		-3'900	-20.50%	-5'000	-25.00%	
6.	Frais des commissions		0.00	700.00		700.00		700	0.00%	0	0.00%	
Total A 2.			450'865.75	0.00	481'000.00	0.00	469'700.00	0.00	18'800	4.18%	-11'300	-2.35%
D.1. //EXTERIEUR												
1. a)	FEPS - contributions	y	122'516.00	125'465.00		125'280.00		2'800	2.26%	-200	-0.15%	
	b) Diminution contribution à la FEPS	y		30'000.00	30'000.00		50'000.00	-20'000	-66.67%	-20'000	-66.67%	
	c) Participation des paroisses (Suisa, etc.)			6'420.00	6'800.00		6'800.00	-400	-5.92%	0	0.00%	
2.	Conférence œcuménique des Eglises (COE)		1'181.00	1'200.00		1'200.00		0	1.61%	0	0.00%	
3. a)	CER, CEPPLÉ	y	9'616.00	24'800.00		24'400.00		14'800	153.74%	-400	-1.61%	
	b) Diminution contribution à la CER	y		60'000.00	60'000.00		60'000.00	0	0.00%	0	0.00%	
Total D 1.			133'313.00	96'420.00	151'465.00	96'800.00	150'880.00	116'800.00	-2'800	-7.62%	-20'600	-37.66%

R E C E T T E S

- ad 1 Tenant principalement compte de la situation économique et des rentrées actuelles (état fin septembre 2009) de la contribution ecclésiastique, le montant porté au budget est fortement diminué par rapport au budget 2009; quelque 200'000.- fr. pour les personnes physiques et 500'000 fr. pour les personnes morales.
- ad 2 La subvention annuelle forfaitaire de l'Etat, fixée dans le Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues pour la période de 2009 à 2011, est de 1'560'000 fr. Le budget 2010 a été établi en tenant compte d'une nouvelle clé de répartition entre les trois Eglises dans laquelle figurent les forces engagées par chaque Eglise. Les statistiques cantonales de la population et du nombre de personnes se déclarant membres d'une des confessions représentées par les trois Eglises sont les deux autres critères pris en compte.
Il a, en outre, été tenu compte d'une baisse de 180'000.- fr. de la subvention totale, baisse décidée par l'Etat comme mesures d'économie pour 2010.
- ad 3 En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943, les Communes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont tenues de verser à l'EREN, en remplacement partiel de l'indemnisation de logement des pasteurs, les sommes suivantes : Neuchâtel 3'750.- fr.; Le Locle 300.- fr.; La Chaux-de-Fonds 1'950.- fr.
- ad 5 Le montant est adapté en fonction des bons résultats de la nouvelle formule de la Journée d'offrande inaugurée en 2009.

Revenus des immeubles

Compte tenu du fait que le parc immobilier de l'EREN sert essentiellement aux activités des institutions et Fondations de l'EREN, voire pour des appartements de service, le revenu des immeubles figure sous D6 ad 7a.

D E P E N S E S

A.1/ SYNODE

- ad 1 Ce poste comprend les frais de deux sessions en 2010 : frais de déplacement et d'indemnité pour perte de gain des députés, ainsi que les frais d'organisation du Synode et les frais de photocopies et d'impression de documents. La diminution provient d'un transfert de charges (photocopies) sous A1, ad 2.
Sont également compris dans ce montant les frais pour la rédaction des procès-verbaux du Synode par des personnes rémunérées.
- ad 2 Ces frais comprennent notamment le coût pour l'impression et l'envoi du rapport d'activité, de l'Info@EREN.ch et de divers documents. L'augmentation provient du transfert de charges depuis A1, ad 1, partiellement compensée par une diminution des frais de photocopies (envois par em@il).
- ad 3 Un culte cantonal est prévu pour 2010. La somme budgétée prévoit également d'éventuelles rencontres autour de thèmes synodaux.

A.2/ CONSEIL SYNODAL / SECRETARIAT GENERAL

- ad 1a Ce poste comprend les charges salariales du président du Conseil synodal et des indemnités et décharges des conseillers synodaux. Cette indemnité, fixée à 700.- fr. par mois (équivalant à une décharge de 10% pour les permanents) par le Synode dans sa session du 7 mai 2003 avait été adaptée à 770.- fr pour la nouvelle période législative 2007-2011. La somme budgétée tient compte de la diminution du nombre de conseillers et des charges salariales. La mise en place du fonctionnement du Conseil synodal à 5 membres prévue pour 2010 est reportée à la nouvelle législature.
- ad 1b Ce poste comprend les charges salariales du secrétaire général et de son adjointe ainsi que 40% du poste de responsable du secteur secrétariat. Tous les autres postes du personnel de l'administration figurent sous D.6 ad 1.
- ad 3 L'augmentation est due à la modification de tarif kilométrique (-.70 les 5000 premiers km au lieu de -.60)
- ad 5 Le Conseil synodal a décidé d'annualiser la rencontre avec les permanents. Le budget a été adapté selon les coûts 2009.

D.1/ EXTERIEUR

- ad 1a Ce montant correspond à la part de l'EREN pour la prise en charge des frais de fonctionnement et des engagements extérieurs de la FEPS. La clé de répartition actuellement en vigueur a été calculée en 2007 sur les bases du nombre de membres, des charges salariales de chacune des Eglises ainsi que de la capacité financière de leur canton.

Les autres contributions fixées par l'Assemblée des délégués de la FEPS figurent dans d'autres rubriques ou sont prises en charge par divers organes de l'EREN, soit:

onds Aide au Tiers-monde

EPER (contribution statutaire)	48'184.- fr.
Centres d'accueil des réfugiés	4'329.- fr.
Accord-cadre FEPS, mission 21, DM-échange et mission	15'000.- fr.

Collecte des paroisses

Eglises à l'étranger	5'706.- fr.
----------------------	-------------

onds Aide au Tiers-monde et Collecte des paroisses

ad 1b Afin de tenir compte de la situation financière et aussi du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la FEPS a été demandée pour 2010.

ad 3a Ce poste comprend la participation de l'EREN aux frais de fonctionnement du Bureau de la CER et de la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPLE). A noter que, dès 2010 le poste de président de la CER (poste à 30%) est financé par les Eglises membres, selon la clé de répartition.

A relever que la contribution de l'EREN à la CER, basée sur la clé de répartition, s'élève à 228'200 fr. contre 226'650 fr. en 2009. Il convient cependant d'ajouter les montants de 6'400.- fr. pour le poste de présidence ainsi que 2'300.- fr. pour la "Campagne de revalorisation des études de théologie". La somme totale imputée sous CER est ainsi de 236'900.- fr., ventilée dans différentes rubriques de ce budget. D'autres montants sont également imputés dans ces rubriques pour un total de 55'000 fr. Ils portent notamment sur l'achat de prestations à la CER pour la formation des ministres et des laïcs et sur la participation aux frais de supervisions.

□entilation du montant facturé par la CER			Achat de prestations complémentaires	
D1 / 3	BCER, CEPPLE	24'400		
D2 / 8	CER-OPF	83'500		
			Formation continue	20'000
			Supervisions	10'000
D4 / 12	CER-OPF	----->		
D4 / 13	CER-OPEC	17'500	Formation bénévoles	25'000
D5 / 9	CER-OPM	111'500 □		
Total contribution selon clé		236'900	Total hors contrib.	55'000
			Total imputé sous CER	291'900

ad 3b Afin de tenir compte de la situation financière et aussi du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la CER a été à nouveau négociée pour 2010.

	COMPTES 2008		Budget 2009		Budget 2010		Par rapport au:		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2008		Budget 2009	
D.2. // INTERIEUR										
a) Paroisses										
1. a) Desserte ministérielle paroisses	y	4'526'366.85		4'536'200.00	4'364'300.00		-162'100	-3.58%	-171'900	-3.79%
b) Participation des Homes			30'050.00		44'600.00	46'100.00	-16'100	-53.41%	-1'500	-3.36%
c) Indemnités loyers/chauffage		61'656.80		50'000.00	50'000.00		-11'700	-18.91%	0	0.00%
2. a) Service de remplacements + vacances diverses	y	53'834.60		45'000.00	25'000.00		-28'800	-53.56%	-20'000	-44.44%
b) Part paroisses aux frais de déplacements	y		32'922.00		35'000.00	0.00	32'900	100.00%	35'000	100.00%
3. Allocations aux stagiaires	y	47'677.05		97'400.00	42'100.00		-5'600	-11.70%	-55'300	-56.78%
4. a) Activités en langue allemande	y				10'000.00		10'000	0.00%	10'000	-
b) Allocation particulière						10'000.00	-10'000	0.00%	-10'000	-
5. Mesures d'accompagnements des retraites anticipées		33'150.10		1'300.00	0.00		-33'200	-100.00%	-1'300	-100.00%
<i>Sous-total Paroisses</i>		4'722'685.40	62'972.00	4'729'900.00	4'491'400.00	56'100.00	-224'400.00	-4.82%	-215'000.00	-4.62%
b) Centre cantonal aumôneries										
6. a) Traitements et charges aumoneries cantonales	y	451'998.95		477'200.00	472'900.00		20'900	4.62%	-4'300	-0.90%
b) Participation des Hôpitaux	y		201'844.20		173'000.00	173'000.00	28'800	14.29%	0	0.00%
c) Frais du Conseil, des commissions et des modérateurs		0.00		2'500.00	1'000.00		1'000	0.00%	-1'500	-60.00%
d) Mesures d'accompagnements des retraites anticipées		13'676.80					-13'700	-100.00%	-	-
<i>Sous-total Centre cantonal aumôneries</i>		465'675.75	201'844.20	479'700.00	473'900.00	173'000.00	37'100.00	14.05%	-5'800.00	-1.89%
c) Divers										
7. Responsable des ministères: Trait. et charges		100'504.10		105'200.00	107'500.00		7'000	6.96%	2'300	2.19%
8. CER - OPF (Formation des permanents)	y	90'847.05		115'000.00	113'500.00		22'700	24.94%	-1'500	-1.30%
9. Attributions : Fonds des vocations tardives	y	0.00		10'000.00	10'000.00		10'000	0.00%	0	0.00%
<i>Sous-total Divers</i>		191'351.15	0.00	230'200.00	231'000.00	0.00	39'600.00	20.72%	800.00	0.35%
Total D 2.		5'379'712.30	264'816.20	5'439'800.00	5'196'300.00	229'100.00	-147'700	-2.89%	-220'000	-4.24%
D.3. // DIACONIE ET ENTRAIDE										
a) Diaconie										
1. a) Centre social protestant	y	614'400.00		646'300.00	446'400.00		-168'000	-27.34%	-199'900	-30.93%
b) CSP participation des paroisses			120'000.00		120'000.00	120'000.00	0	0.00%	0	0.00%
2. Clinique de la Rochelle	y	34'180.00		0.00	0.00		-34'200	-100.00%	-	-
3. Subvention Croix-Bleue		7'000.00		7'000.00	7'000.00		0	0.00%	0	0.00%
<i>Sous-total Diaconie</i>		655'580.00	120'000.00	653'300.00	453'400.00	120'000.00	-202'200.00	-37.75%	-199'900.00	-37.48%
b) Entraide										
4. Animateur Terre nouvelle: Traitements et charges	y	76'579.40		76'000.00	81'300.00		4'700	6.16%	5'300	6.97%
5. Frais généraux		8'157.40		10'000.00	10'000.00		1'800	22.59%	0	0.00%
6. Participation aux frais d'animation	y	3'450.00		4'500.00	4'500.00		1'100	30.43%	0	0.00%
7. Attribution : 1% aide au Tiers-monde	y	81'300.00		82'000.00	74'600.00		-6'700	-8.24%	-7'400	-9.02%
<i>Sous-total Entraide</i>		169'486.80	0.00	172'500.00	170'400.00	0.00	900.00	0.54%	-2'100.00	-1.22%
8. Frais du Conseil et des commissions		85.00		1'000.00	1'000.00		900	1076.47%	0	0.00%
9. Plate-forme cantonale de Diaconie	y	0.00		3'000.00	3'000.00		3'000	0.00%	0	0.00%
Total D 3.		825'151.80	120'000.00	829'800.00	627'800.00	120'000.00	-197'400	-27.99%	-202'000	-28.46%

D. 2/ INTERIEUR

- ad 1a Le budget a été établi en fonction du tableau des postes adopté par le Synode dans sa session du 11 juin 2008 et en tenant compte des données connues quant aux départs et aux nouvelles arrivées. Deux demandes de congés sabbatiques ont été faites pour 2010. Dans le cadre des mesures de crise, ces mesures ont été repoussées. Le montant de 47'500.- fr. mentionné dans l'introduction représente l'économie liée aux remplacements des congés. A noter que depuis 2007, aucun congé sabbatique n'avait été ni demandé, ni budgété.
- ad 2a Cette rubrique est composée de deux éléments : un montant de 15'000.- fr. pour le service des remplacements (10'000.-fr. en 2009) dont le recours est en augmentation par le fait de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les ministres en fonction d'assumer en interne les différents remplacements habituels; le remplacement propre aux célébrations en langue allemande pour un montant de 10'000.- fr.
- ad 2b Les nouvelles "directives concernant les frais professionnels" ne font plus mention des "paroisses motorisées". La participation de ces paroisses aux frais de déplacements des ministres est de ce fait supprimée.
- ad 3 Ce poste est budgété en fonction du nombre de stagiaires estimé pour l'année en question, soit pour 2010 1 stagiaire sur 6 mois (la formation - et donc le coût - est à cheval sur 2 exercices).
- ad 4 Selon les discussions en cours prévoyant la dissolution de la Paroisse allemande pour le 2ème semestre 2010, les biens devraient revenir à la Caisse centrale. Ces biens devraient contribuer aux financements des activités en langue allemande dans les paroisses de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.
- ad 6a Les aumôneries cantonales couvrent les secteurs suivants : hôpitaux de soins physiques y compris La Chrysalide, hôpitaux psychiatriques, les établissements de détention et l'aumônerie des sourds et malentendants.
- Depuis 2009, la participation de la Chrysalide aux frais de l'aumônerie dans l'établissement ne figure plus dans ce poste mais se trouve sous ad 6b "Participation des Hôpitaux" puisque la Chrysalide fait dorénavant partie intégrante du HNE.
- ad 6b Une discussion actuellement en cours avec le HNE pourrait aboutir à une subvention plus élevée que celle prévue au budget 2010. Des discussions sont également en cours avec le CNP.
- Les subventions pour les aumôneries dans les hôpitaux ont été budgétées comme suit:
- | | | | |
|------------|---------------|------------|--------------|
| HNE | 112'000.- fr. | Perreux | 19'000.- fr. |
| Providence | 4'000.- fr. | Préfargier | 38'000.- fr. |
- ad 8 Ce poste comprend la participation de l'EREN au budget de l'Office Protestant de la formation de la CER et la prise en charge des frais de session pour les ministres et permanents qui suivent des cours de formation continue. Un montant de 10'000.- fr. pour la participation aux supervisions est compris dans ce poste.
- ad 9 Les attributions à ce Fonds avaient été suspendues pour les années 2007 et 2008. Dès 2009, ce Fonds est alimenté à nouveau annuellement par des attributions extraordinaires de la Caisse centrale et un soutien des paroisses.

D. 3/ DIACONIE ET ENTRAIDE

- ad 1a La subvention au CSP est calculée sur la base de la subvention fixée en 1979 et adaptée en fonction de l'évolution des salaires et charges sociales. Elle comprend la part des paroisses, qui est fixée à 120'000 fr. depuis 1976. Pour mémoire, cette subvention a été réduite de deux fois 60'000 fr. en 2006 et 2007.
- Dans le cadre des mesures de crise décidées par le Conseil synodal, une réduction temporaire de 200'000.- fr. a été appliquée. Cette mesure a été rendue possible grâce à un legs important dont a bénéficié le CSP à fin 2008. Une partie de ce legs permet de financer cette diminution sans mettre en péril les activités du CSP.
- ad 2 L'intégration de La Rochelle dans le Centre neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) au 1er janvier 2009 a supprimé le subside qui lui était attribué.
- ad 4 Ce montant correspond aux charges de l'animateur Terre Nouvelle (poste à 60%) et à un appui administratif budgété à 10'400 fr. L'augmentation est due à des charges salariales (LPP) qui n'avaient pas été prises en compte lors de l'établissement du budget 2009.
- ad 6 Pour encourager des animations en faveur de projets des œuvres d'entraide, ce montant est mis à la disposition du Conseil du Centre cantonal.
- ad 7 Montant équivalent à 1% des recettes présumées. Dans le compte d'exploitation, c'est le 1% des recettes effectivement réalisées qui sera pris en considération.
-
- ad 9 Rubrique créée en 2008 en prévision de la constitution de la plate-forme diaconale de proximité (frais de matériel et de fonctionnement).

□

	COMPTES 2008		Budget 2009		Budget 2010		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2008		Budget 2009		
D.4. // THEOLOGIE - EDUCATION - INFORMATION											
a) The											
1. a) Traitements et charges	526'039.10		584'700.00		569'300.00		43'300	8.22%	-15'400	-2.63%	
b) Participation des institutions d'éducation spécialisée	y	80'807.05		76'200.00		77'500.00	3'300	4.09%	-1'300	-1.71%	
c) Participations extérieures	y	18'000.00		18'000.00		18'000.00	0	0.00%	0	0.00%	
2. Frais d'organisation d'animations	y	3'662.95	7'500.00		4'500.00		800	22.85%	-3'000	-40.00%	
3. Frais de formation catéchétique	y	3'904.30	5'500.00		5'500.00		1'600	40.87%	0	0.00%	
4. Frais du Conseil du Centre cantonal ThEF		813.75	1'000.00		1'000.00		200	22.89%	0	0.00%	
5. Frais généraux	y	41'374.90	43'100.00		35'000.00		-6'400	-15.41%	-8'100	-18.79%	
<i>Sous-total The</i>		575'795.00	98'807.05	641'800.00	94'200.00	615'300.00	95'500.00	42'800.00	8.98%	-27'800.00	-5.08%
b) Autres tâches du département											
6. Commission de musique et liturgie		0.00	1'000.00		1'000.00		1'000	0.00%	0	0.00%	
7. Cours d'orgue		602.30	1'500.00		1'500.00		900	149.05%	0	0.00%	
8. Centre oecuménique de documentation - COD	y	73'782.85	77'000.00		76'000.00		2'200	3.00%	-1'000	-1.30%	
<i>Sous-total Autres tâches du département</i>		74'385.15	0.00	79'500.00	0.00	78'500.00	0.00	4'100.00	5.53%	-1'000.00	-1.26%
c) Autres charges imputées au département											
9. Le Louverain SA - subvention	y	182'000.00	182'000.00		182'000.00		0	0.00%	0	0.00%	
10. Société Biblique Suisse	y	1'000.00	1'000.00		1'000.00		0	0.00%	0	0.00%	
11. Bibliothèque des pasteurs - Subvention	y	10'000.00	10'000.00		10'000.00		0	0.00%	0	0.00%	
12. CER - OPF (Formation des bénévoles)	y	23'100.00	25'000.00		25'000.00		1'900	8.23%	0	0.00%	
13. CER - OPEC (Office protestant des éditions chrétiennes)		19'340.00	21'600.00		17'500.00		-1'800	-9.51%	-4'100	-18.98%	
14. Subvention à des organismes de formation		500.00	1'000.00		1'000.00		500	100.00%	0	0.00%	
<i>Sous-total Autres charges imputées au département</i>		235'940.00	0.00	240'600.00	0.00	236'500.00	0.00	600.00	0.24%	-4'100.00	-1.70%
Total D.4		886'120.15	98'807.05	961'900.00	94'200.00	930'300.00	95'500.00	47'500	6.03%	-32'900	-3.79%
D.5. // INFORMATION - COMMUNICATION											
1. La e Protestante - Subvention	y	172'000.00	172'000.00		172'000.00		0	0.00%	0	0.00%	
2. Chargé Info. - Comm.: Traitements et charges		59'071.65	68'400.00		67'000.00		7'900	13.42%	-1'400	-2.05%	
3. Site Internet	y	23'537.25	24'000.00		37'000.00		13'500	57.20%	13'000	54.17%	
4. Charte et Identité visuelle	y		18'000.00		18'000.00		18'000	0.00%	0	0.00%	
5. Campagne Appartenance	y		10'000.00		10'000.00		10'000	0.00%	10'000	-	
6. Frais du Conseil et des commissions		4'181.40	6'000.00		6'000.00		1'800	43.49%	0	0.00%	
7. Imprimés et divers		0.00	2'000.00		2'000.00		2'000	0.00%	0	0.00%	
8. Emissions "Passerelles" (Canal Alpha)	y	63'156.00	68'000.00		68'000.00		4'800	7.67%	0	0.00%	
9. CER - OPM (Office protestant des Médias)	y	109'854.00	110'100.00		111'500.00		1'600	1.50%	1'400	1.27%	
Total D.5		431'800.30	0.00	468'500.00	0.00	491'500.00	0.00	59'700	13.83%	23'000	4.91%

□

□



D.4/ THEOLOGIE - EDUCATION - FORMATION



- ad 1b L'aumônerie dans les institutions d'éducation spécialisée est subventionnée à 4/5 par les institutions bénéficiaires.
- ad 1c Participations d'une Eglise de la Suisse allemande aux charges de l'aumônerie de jeunesse.
- ad 2 Ce poste comprend la formation théologique (y compris les Explorations théologiques et l'organisation d'une journée théologique), le dialogue inter-religieux, la formation des prédicateurs laïques, la création d'événements permettant le débat théologique en lien avec la société civile et la réalisation de mandats quand ceux-ci nécessitent l'organisation de journées de formations.
- ad 3 Ce poste doit permettre aux responsables de la catéchèse d'organiser des cours ou camps pour des catéchètes, moniteurs et enseignants. Son utilisation effective dépend de l'intérêt pour ces cours et du nombre d'intervenants bénévoles ou rémunérés.
- ad 5 Ce poste comprend les frais d'animation des permanents de l'aumônerie dans les établissements spécialisés. A noter que ces derniers sont pris en charge à 80% par les institutions concernées (voir D4, ad 1b). Sont également compris dans ce poste les frais de fonctionnement de tous les permanents : déplacements, locations de bureaux, téléphones, ADSL, matériel de bureau, etc. La baisse de ce point budgétaire pour 2010 est due à la vacance temporaire d'un certain nombre de postes au sein du TheF.
- ad 8 Participation à raison de 50% aux frais du COD, les autres 50% étant assumés par l'Eglise catholique romaine.
- ad 9 Selon la décision du Synode de septembre 2006, la subvention garantie au Louverain SA est fixée, jusqu'en 2010, à 182'000.- fr. Elle cessera ensuite.
- ad 10 Selon les statuts de la SBS le montant des cotisations est fixé en fonction du nombre de membres de l'Eglise.
- ad 11 Depuis 2003, le poste à mi-temps du responsable de la Bibliothèque des pasteurs est pris en charge dans le cadre du Service des bibliothèques de l'Université. La participation de la Caisse centrale se limite à une subvention de 10'000.- fr. pour le fonctionnement de la Bibliothèque
- ad 12 Dans ce poste figurent les frais de formation des bénévoles. Il est à noter que des conventions de formations sont désormais établies.

D.5 / INFORMATION - COMMUNICATION

- ad 1 Suite aux décisions du Synode de juin 2009, le montant de la participation de la Caisse centrale à la ie Protestante est de 172'000.- fr. Ce montant comprend le salaire du Rédacteur neuchâtelois et de son assistante.
- ad 3 Dans ce montant sont compris les frais de maintenance du site pour 32'000.- fr. ainsi qu'un appui administratif pour 5'000.- fr.
- ad 4 Ce poste englobe les charges liées à la réalisation de la "Charte de l'EREN", instrument de valorisation du travail effectué en Eglise et de motivation des ministres, diacres, permanents et bénévoles de l'EREN. Il comprend aussi le renouvellement consécutif et nécessaire de l'identité visuelle. Suite au retard pris dans la réalisation de ce projet, les 18'000.- fr. portés au budget 2009 n'ont pas été encore utilisés; ils sont donc reportés au budget 2010.
- ad 5 Campagne décidée par le Synode lors de sa session du 12 décembre 2007 et prévue initialement en 2009 (mais pas budgétée), elle est repoussée en 2010.
- ad 8 Il s'agit de la part de l'EREN à ces émissions œcuméniques.
- ad 9 Il s'agit d'un compte regroupant les contributions à la CER pour l'Agence de presse romande, le Service de radio des Eglises romandes, le Service de T des Eglises romandes, ainsi que le Service Internet romand CIEPR (en charge par exemple du site www.questiondieu.com).





	COMPTES 2008		Budget 2009		Budget 2010		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2008		Budget 2009		
D.6. FINANCES ET ADMINISTRATION											
1. a) Traitements et charges	y	321'606.70		339'500.00		291'800.00		-29'800	-9.27%	-47'700	-14.05%
b) Restitutions pour travaux Fondations	y		31'742.25		30'000.00		30'000.00	1'700	5.49%	0	0.00%
2. Loyer, conciergerie, chauffage		45'578.30		47'900.00		47'400.00		1'800	4.00%	-500	-1.04%
3. a) Mobilier et machines de bureau		18'015.20		10'000.00		10'000.00		-8'000	-44.49%	0	0.00%
b) Mobilier et machines de bureau, pré. sur prov.			8'600.00					8'600	100.00%	-	-
4. Fourniture de bureau		12'315.10		13'000.00		13'000.00		700	5.56%	0	0.00%
5. Frais généraux, ports, téléphone, em@il	y	20'664.59		30'000.00		33'000.00		12'300	59.69%	3'000	10.00%
<i>Sous-total I</i>		418'179.89	40'342.25	440'400.00	30'000.00	395'200.00	30'000.00	-12'600.00	-3.34%	-45'200.00	-11.01%
6. Exploitation immobilière											
a) Gestionnaire immobilier : Trait. + charges + frais	y	2'808.10	0.00	30'000.00		22'000.00		19'200	683.45%	-8'000	-26.67%
b) Gérance immobilière (Foncia)	y					47'000.00		47'000	0.00%	47'000	-
c) Immeubles: Entretien et rénovations	y	512'929.40		525'000.00		525'000.00		12'100	2.35%	0	0.00%
d) Intérêts hypothécaires	y	189'130.30		179'800.00		123'600.00		-65'500	-34.65%	-56'200	-31.26%
7. a) Revenu des immeubles	y		785'764.00		769'400.00		756'300.00	29'500	3.75%	13'100	1.70%
b) Provision s/débiteurs douteux		40'000.00						-40'000	-100.00%	0	0.00%
<i>Sous-total II</i>		744'867.80	785'764.00	734'800.00	769'400.00	717'600.00	756'300.00	2'200.00	5.37%	-4'100.00	-11.85%
8. Intérêts passifs	y	8'823.15		10'000.00		10'000.00		1'200	13.34%	0	0.00%
9. a) Efforts financiers et rappels	y	202'411.30		183'500.00		115'000.00		-87'400	-43.18%	-68'500	-37.33%
b) Chargée de contacts : Traitement + charges	y					53'000.00		53'000	0.00%	53'000	-
c) Attribution pour projets efforts financiers	y		90'000.00		80'000.00		70'000.00	20'000	22.22%	10'000	12.50%
10. Frais Commissions et organe de contrôle		1'104.50		1'100.00		1'100.00		0	-0.41%	0	0.00%
11. Allocations et subventions diverses	y	5'260.00		9'000.00		9'000.00		3'700	71.10%	0	0.00%
<i>Sous-total III</i>		217'598.95	90'000.00	203'600.00	80'000.00	188'100.00	70'000.00	-9'500.00	-7.44%	-5'500.00	-4.45%
12. Attributions											
a) Fonds de roulement	y	130'000.00						-	-	-	-
b) Attribution de ventes immobilières		0.00						-	-	-	-
<i>Sous-total IV</i>		130'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
Total D 6.		1'510'646.64	916'106.25	1'378'800.00	879'400.00	1'300'900.00	856'300.00	-19'900	-4.29%	-54'800	-10.97%
RECAPITULATION											
Total des recettes			8'129'851.40		8'200'000.00		7'455'500.00	-674'400	-8.29%	-744'500	-9.08%
Participation de tiers et autres ressources			1'497'226.80		1'443'000.00		1'417'700.00	-79'500	-5.31%	-25'300	-1.75%
Total des ressources			9'627'078.20		9'643'000.00		8'873'200.00	-753'900	-7.83%	-769'800	-7.98%
Total des charges		9'653'408.44		9'751'885.00		9'213'700.00		-309'700	-3.25%	-538'200	-5.52%
Excédent de charges					108'885.00		340'500.00	444'200	-428.45%	231'600	212.72%
Excédent des ressources			26'330.24								
A couvrir par le Fonds de roulement			26'330.24		108'885.00		340'500.00	444'200	-428.45%	231'600	212.72%





D. 6/ FINANCES ET ADMINISTRATION



- ad 1a Les traitements sont ceux des responsables du secteur financier et du secteur secrétariat (60%), ainsi que de trois collaboratrices, soit en tout 4,4 postes.
- ad 1b Les restitutions concernent la réalisation de la comptabilité de la Fondation Neuchâtel addictions.
- ad 5 L'augmentation de ce poste par rapport au budget 2009 provient de deux facteurs : la prise en compte d'un montant supplémentaire de 8'000.- fr. pour l'exploitation de la nouvelle messagerie em@il, ainsi qu'une adaptation à la baisse de 5'000.- fr. des frais liés aux envois postaux et frais téléphonique,
- ad 6a Charges liées à la fonction à 20% de la collaboratrice gestion immobilière (gestion des ventes et planification / réalisation des rénovations) en lien avec la politique de revalorisation du parc immobilier.
- ad 6b Honoraires de la gérance (Foncia Geco) chargée du mandat de gestion des immeubles. Ce montant est estimatif et potentiellement variable, les honoraires se calculant en % des différentes charges et ressources (revenus locatifs, frais d'entretien, relocations d'appartement). Ces honoraires se substituent aux charges salariales de 50% de la responsable du secteur immobilier, retraitée depuis fin 2009.
- ad 6c Ce poste est maintenu à l'identique pour 2010, notamment parce que la planification de la revalorisation du parc immobilier n'est pas suffisamment avancée pour affiner les besoins précis pour 2010. Il est à noter que le Synode a décidé d'attribuer une part du fruit des ventes des cures à l'amélioration du parc.
- Ce poste comprend également la part de la Caisse centrale aux primes de l'assurance globale liée aux bâtiments (assurances d'entreprises commerciales, assurance des bâtiments, assurance perte d'exploitation, assurance des installations techniques, RC d'entreprise), incorporant également toutes les paroisses.
- ad 6d La diminution de ce poste est due à une baisse des taux hypothécaires: celui de la BCN qui a été renégocié dans le contexte global de la baisse des taux, mais surtout le taux du Fonds de Garantie que son Comité a accepté de réduire temporairement à 2,875% au lieu des 4,45% prévus.
- ad 7 Le revenu des immeubles a été adapté à la réalité des recettes prévisibles de l'exercice 2010 (en estimant les effets des ventes de cures ainsi que des cures non occupées temporairement). Selon le règlement en vigueur, les loyers des cures et logements de service sont adaptés de 15% sur la part de l'augmentation générale des salaires. Ces derniers n'étant pas indexés en 2010, ils restent dès lors fixés à 980.- fr. par mois.
- ad 8 Face aux difficultés de trésorerie, une demande de prêt auprès des membres de l'EREN et des paroisses a été effectuée au printemps 2007. Le montant au budget correspond au paiement des intérêts à fin juin 2010.
- ad 9a Ce poste comprend la partie des charges réparties entre les trois Eglises reconnues pour le traitement annuel de la contribution ecclésiastique ainsi que les charges propres à l'EREN liées à la valorisation de la contribution et à la Journée d'offrande.
- ad 9b Le salaire de la chargée de contact était auparavant inclus dans la rubrique "Efforts financiers". Dès le budget 2010, et dans un souci de transparence, ce poste fait l'objet d'une rubrique distincte.
- ad 9c Un don versé par une fondation alémanique a été attribué à ce poste pour aider au financement des projets liés aux efforts financiers.
- ad 11 Ce poste sert à payer les cotisations d'organismes dont l'EREN est membre et permet au Conseil synodal de répondre à des demandes de subvention qui lui sont adressées en cours d'année.
- ad 12a Etant donné qu'il n'y a pas d'attribution au Fonds de roulement prévue pour 2010 (ressources insuffisantes), les 130'000.- fr. de 2008 ne sont pas pertinents dans la comparaison avec le budget 2010. De ce fait, ils sont déduits, ce qui porte la différence entre les charges finales à 444'200.- fr.



